

La Banque Cantonale Vaudoise a le plaisir d'inviter ses actionnaires en

Assemblée générale ordinaire

Jeudi 27 avril 2017 à 16h à la Halle 7, Beaulieu, Lausanne (ouverture des portes à 14h30)

Ordre du jour

1. Allocution présidentielle

2. Rapport de la Direction générale

3. Approbation du rapport de gestion et des comptes de l'exercice 2016, y compris les comptes consolidés du Groupe BCV

Proposition du Conseil d'administration:

Approuver le rapport de gestion et les comptes de l'exercice 2016, y compris les comptes consolidés du Groupe BCV.

4. Répartition du bénéfice et autre distribution

Propositions du Conseil d'administration¹⁾:

Dans le cadre de la politique de distribution de la Banque, le Conseil d'administration propose d'approuver:

4.1 La répartition du bénéfice ressortant du bilan de CHF 315 173 343,28 en versant un dividende ordinaire de CHF 23 par action, soit CHF 197 942 370, et en attribuant le solde disponible, soit CHF 117 230 973,28, aux Réserves facultatives issues du bénéfice.

4.2 Le versement d'un montant de CHF 10 par action par prélèvement sur la Réserve légale issue du capital (Réserve issue d'apports en capital exonérés fiscalement), soit un total de CHF 86 061 900.

5. Approbation de la rémunération du Conseil d'administration et de la Direction générale

Propositions du Conseil d'administration:

Conformément aux articles 30ter et 30quater des Statuts, le Conseil d'administration propose d'approuver:

5.1 Un montant global maximum de CHF 1 851 000 pour le versement de la rémunération fixe du Conseil d'administration jusqu'à la prochaine Assemblée générale ordinaire.

5.2 Un montant global maximum de CHF 5 908 000 pour la rémunération fixe, la partie fiscalisée des frais de représentation, la participation au capital-actions et les primes d'ancienneté de la Direction générale jusqu'à la prochaine Assemblée générale ordinaire.

5.3 Un montant global de CHF 3 700 000 pour le versement de la rémunération liée à la performance annuelle de la Direction générale au titre de l'exercice 2016.

5.4 Un nombre global maximum de 1738 actions de la Banque à disposition pour la rémunération de la Direction générale liée à la performance à long terme résultant du plan 2017-2019, qui sera payé en 2020 en fonction du degré d'atteinte des objectifs.

Les explications sur les propositions de vote sur les rémunérations peuvent être consultées sur internet à l'adresse suivante: www.bcv.ch/ag.

6. Décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction générale

Proposition du Conseil d'administration:

Donner décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction générale pour leur activité pendant l'exercice écoulé.

7. Election du Représentant indépendant

Proposition du Conseil d'administration:

Réélire M^e Christophe Wilhelm, avocat à Lausanne, en tant que Représentant indépendant des actionnaires pour l'exercice 2017 et jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire de la Banque Cantonale Vaudoise.

8. Nomination de l'Organe de révision

Proposition du Conseil d'administration:

Réélire KPMG SA, à Genève, en tant qu'Organe de révision pour l'exercice 2017.

La Loi organisant la Banque Cantonale Vaudoise (LBCV) exige un tournus régulier des personnes qui dirigent la révision et de l'Organe de révision lui-même. L'actuel Organe de révision, KPMG SA, à Genève, a été élu pour un premier mandat lors de l'Assemblée générale du 21 avril 2016; il peut donc être réélu pour l'exercice 2017.

9. Divers

Informations

Documents

Le Rapport annuel 2016 – contenant les comptes individuels et les comptes du Groupe BCV, le rapport annuel de gestion, le rapport de l'Organe de révision établi à l'intention de l'Assemblée générale, le rapport des réviseurs du Groupe et les propositions concernant l'emploi du bénéfice résultant du bilan – est à disposition des actionnaires sur le site internet www.bcv.ch et sur demande au Siège social.

Admission et représentation

Un bulletin d'inscription servant à commander une carte d'entrée ou à octroyer des pouvoirs de représentation, par courrier ou par voie électronique, sera adressé aux actionnaires inscrits au Registre des actions avec droit de vote. Seuls les actionnaires inscrits au Registre des actions avec droit de vote en date du 7 avril 2017 pourront exercer leur droit de vote. Ils peuvent se faire représenter par la personne de leur choix ou par M^e Christophe Wilhelm, avocat à Lausanne, en qualité de Représentant indépendant.

Questions au Conseil d'administration

Les actionnaires qui le souhaitent peuvent poser leurs questions par écrit au Président du Conseil d'administration, Banque Cantonale Vaudoise, Case postale 300, 1001 Lausanne, jusqu'au jeudi 20 avril 2017. Une réponse circonstanciée leur sera donnée en Assemblée générale.

Communications et décisions

Les actionnaires sont informés que les décisions qui seront prises par l'Assemblée générale seront tenues à leur disposition dès le 28 avril 2017 au Siège de la Banque Cantonale Vaudoise à Lausanne et consultables sur le site internet www.bcv.ch.

Lausanne, le 9 mars 2017

Le Conseil d'administration

¹⁾ Si ces propositions sont acceptées, le dividende ordinaire de CHF 23 par action sera payable, sous déduction de l'impôt anticipé, et le versement d'un montant de CHF 10 par action, par prélèvement sur la Réserve légale issue du capital (Réserve issue d'apports en capital exonérés fiscalement), sera payable, sans déduction de l'impôt anticipé, au Siège central et dans toutes les agences de la Banque dès le 4 mai 2017 (date ex: 2 mai 2017).